

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00110 Numéro SIREN : 502 618 614 Nom ou dénomination : MELODI
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2019 sous le numéro de dépôt 7444

SARL MELODI

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 01 JUL 2019 sous le n° B
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				7669
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acompte				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 566 399		1 566 399	1 566 399
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 480		2 480	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 568 879		1 568 879	1 566 399
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	201 419		201 419	266 896
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	600		600	9 415
Etat, Impôts sur les bénéfices	76 274		76 274	28 944
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	39 593		39 593	3 789
Autres créances	343 309		343 309	136 610
Divers				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	42		42	3 129
Charges constatées d'avance	1 836		1 836	561
TOTAL ACTIF CIRCULANT	663 074		663 074	449 344
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	2 231 953		2 231 953	2 015 743

BILAN

SARL MELODI

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel	167 000	167 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	16 700	16 700
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	452 995	433 533
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	226 994	101 462
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	44 856	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	908 545	718 695
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	210 354	226 202
<i>Découverts et concours bancaires</i>	5 767	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	216 121	226 202
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	514 357	559 918
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 700	13 851
<i>Personnel</i>	99 052	93 955
<i>Organismes sociaux</i>	331 712	317 837
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	99 625	71 010
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	9 367	262
Dettes fiscales et sociales	539 757	483 064
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	43 474	14 013
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 323 409	1 297 048
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	2 231 953	2 015 743



COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS

SARL MELODI

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 234 850	1 071 820	163 030	15,21
Subventions d'exploitation	8 650	9 311	-661	-7,10
Autres produits	6 255	25 298	-19 044	-75,28
Total	1 249 754	1 106 429	143 325	12,95
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de m.p & aut.approv.	2 757	1 477	1 281	86,71
Autres achats & charges externes	107 191	91 071	16 121	17,70
Total	109 948	92 547	17 401	18,80
MARGE SUR M/SES & MAT	1 139 806	1 013 882	125 924	12,42
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	17 234	22 750	-5 516	-24,25
Salaires et Traitements	779 474	710 389	69 086	9,73
Charges sociales	328 059	260 941	67 117	25,72
Autres charges	538	6	532	NS
Total	1 125 305	994 086	131 218	13,20
RESULTAT D'EXPLOITATION	14 501	19 796	-5 294	-26,75
Produits financiers	191 284	91 920	99 364	108,10
Charges financières	10 012	10 203	-192	-1,88
Résultat financier	181 273	81 717	99 556	121,83
RESULTAT COURANT	195 774	101 512	94 262	92,86
Charges exceptionnelles	48 115		48 115	
Résultat exceptionnel	-48 115		-48 115	
Impôts sur les bénéfices	-79 335	50	-79 385	NS
RESULTAT DE L'EXERCICE	226 994	101 462	125 532	123,72

SARL MELODI

7 Rue des Ponnières
21121 FONTAINE LES DIJON

**CERTIFIÉ
CONFORME**

**Comptes annuels
du 01/01/2018 au 31/12/2018**

Activité : Holding
Siret : 50261861400015
Code Naf : 6420Z

7, rue Marguerite Yourcenar – BP 67916 – 21079 DIJON Cedex
Tél : 03 80 53 18 53 – Fax : 03 80 53 17 77

SARL d'expertise comptable inscrite au Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne-Franche-Comté
R.C.S. DIJON B 816 580 146

cmb@eccmb.com
www.cleon-martin-broichot.com – www.audecia.com

CONLOUNE
CELLIE

SARL MELODI**Sommaire**

BILAN	3
Bilan	4
COMPTE DE RESULTAT sur 2 ANS	7
Compte de résultat	9
ANNEXES	11

ANNEXES

SARL MELODI

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portef		x	
- Liste des filiales	x		
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arriè des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précède		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées	x		
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de com		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

SARL MELODI

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercic		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clô		x	
et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'imp		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de group	x		
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les march			
de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail	(Détail)		
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

SARL MELODI

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL MELODI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 2 231 953 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 226 994,00 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le dirigeant de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

SARL MELODI

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2018)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 22 800 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

SARL MELODI

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement - Fonds commercial - Autres postes d'immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles				
- Terrains - Constructions sur sol propre - Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements et aménagements des constructions - Installations techniques, matériel et outillage industriels - Installations générales, agencements aménagements divers - Matériel de transport - Matériel de bureau et informatique, mobilier - Emballages récupérables et divers - Immobilisations corporelles en cours - Avances et acomptes Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence	1 566 399			1 566 399
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés		2 480		2 480
- Prêts et autres immobilisations financières Immobilisations financières	1 566 399	2 480		1 568 879
ACTIF IMMOBILISE	1 566 399	2 480		1 568 879

SARL MELODI**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			2 480	2 480
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			2 480	2 480
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

SARL MELODI

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Q.- P. de capital détenue en %	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SCI PARTENAIRES 3 21121 FONTAINE LES DIJON	1 000	-9 327	99,99	-8 223
SAS ATCF 21121 FONTAINE LES DIJON	40 000	694 822	100,00	475 168
SCI PARTENAIRES 21121 FONTAINE LES DIJON	1 000	167 112	100,00	19 607
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL NORD EST ENERGIE 21121 FONTAINE LES DIJ	10 000	3 624	20,00	11 037

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 565 899	1 565 899			189 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	500	500			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					

SARL MELODI**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 665 512 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 480		2 480
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	201 419	201 419	
Autres	459 776	459 776	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 836	1 836	
Total	665 512	663 032	2 480
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Facture a etabli	201 419
Produit a recevoir	1 289
Total	202 708

SARL MELODI

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 167 000,00 Euro décomposé en 1 670 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 670	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 670	100,00

Provisions réglementées

Dettes

SARL MELODI**Notes sur le bilan****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 323 409 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 767	5 767		
- à plus de 1 an à l'origine	210 354	16 552	68 804	124 998
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 700	9 700		
Dettes fiscales et sociales	534 040	534 040		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	520 074	520 074		
Autres dettes	43 474	43 474		
Produits constatés d'avance				
Total	1 323 409	1 129 607	68 804	124 998
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	15 822			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 113 504 Euro.

SARL MELODI

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn factures non parvenues	6 676
Interets/emprunts etabl credi	349
Banques interets courus a paye	7
Associés - intérêts courus	2 424
Personnel congés a payer	63 944
Charges / congés a payer	26 841
Cotisations sociales a payer	3 395
Etat charge a payer	761
Total	104 397

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charge constatée d'avanc	1 836		
Total	1 836		

SARL MELODI**Notes sur le compte de résultat****Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale**

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2017, la société SARL MELODI est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL MELODI, 7 Rue des Ponnières 21121 FONTAINE LES DIJON. Elle agit en qualité de tête de groupe.

SARL MELODI**Autres informations****Engagements financiers****Engagements donnés**

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	34 327
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	34 327
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

SARL MELODI**Autres informations****Crédit-Bail**

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				74 597	74 597
Cumul exercices antérieurs				23 975	23 975
Dotations de l'exercice				18 649	18 649
Amortissements				42 624	42 624
Cumul exercices antérieurs				26 064	26 064
Exercice				19 912	19 912
Redevances payées				45 975	45 975
A un an au plus				19 496	19 496
A plus d'un an et cinq ans au plus				14 077	14 077
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				33 574	33 574
A un an au plus				94	94
A plus d'un an et cinq ans au plus				660	660
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				754	754
Montant pris en charge dans l'exercice				20 268	20 268

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 50 790 Euro

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution de leur fonds de roulement.

MELODI
Société à responsabilité limitée au capital de 167 000 euros
Siège social : 7 Rue des Ponnieres - Parc d'Activités des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 502 618 614

RAPPORT DE LA GÉRANCE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2019

Exercice clos le 31 décembre 2018

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation de la Société au cours de l'exercice et perspectives d'évolution

Sur l'exercice clos, les prestations refacturées à nos filiales ont globalement progressé.

La masse salariale ayant également augmenté, notre résultat d'exploitation est équivalent à celui de l'exercice précédent.

Ces produits d'exploitation sont complétés par des produits de participations, et compte tenu de ces derniers, notre résultat net comptable est en forte augmentation.

Sur l'exercice en cours, notre activité d'animation du groupe se poursuit, mais notre résultat net dépendra des dividendes qui seront décidés dans nos filiales.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2017, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Votre Société détient, à la date de clôture de l'exercice approuvé, des participations dans les sociétés suivantes :

- A.T.C.F. : 100 %
- SCI PARTENAIRES : 100 %
- NORD EST ENERGIE : 5 %

Résultat par branche d'activité :

	Capital social	Nb parts ou actions détenues	CA du dernier Exercice	Résultat du Dernier exercice	Montant des Capitaux propres
A.T.C.F.	40.000 €	500	6.255.292	518.175	697.829
SCI PARTENAIRES	1.000 €	100	31.804	19.607	168.111
SCI PARTENAIRES 3	1.000 €	990	45.400	- 8.222	- 8.326
NORD EST ENERGIE	10.000	50		11.037	13.624

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 234 849 euros contre 1 071 820 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 15,21%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 14 903 euros contre 34 610 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -56,94%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 2 757 euros contre 1 477 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 86,66%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 107 191 euros contre 91 071 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,70%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 17 234 euros contre 22 750 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -24,24%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 779 474 euros contre 710 389 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,72%.

Le montant des charges sociales s'élève à 328 058 euros contre 260 941 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,72%.

Le montant des autres charges s'élève à 537 euros contre 6 euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 1 235 253 euros contre 1 086 634 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 13,67%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 14 501 euros contre 19 796 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,74%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 181 272 euros (81 717 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 195 773 euros contre 101 512 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 92,85%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -48 114 euros,
- de l'impôt sur les sociétés de -79 335 euros contre 50 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 226 994 euros contre un bénéfice de 101 462 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 2 231 953 euros contre 2 015 743 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,72%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 226 994 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la manière suivante :

- A titre de dividendes aux associés	102 000 euros
- Le solde au compte "autres réserves"	124 994 euros

Total égal au bénéfice de l'exercice :	226 994 euros

Le paiement des dividendes serait effectué à compter du jour de l'assemblée.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 102 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2016 : 45 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 : 82 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

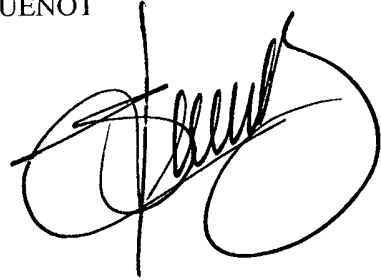
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 168 euros.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Bruno GUENOT
Gérant

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical line, positioned to the right of the printed name and title.

MELODI
Société à responsabilité limitée au capital de 167 000 euros
Siège social : 7 Rue des Ponnières - Parc d'Activités des Cortots
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS DIJON 502 618 614

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 26 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 226 994 euros de la manière suivante :

- A titre de dividendes aux associés	102 000 euros
- Le solde au compte "autres réserves"	124 994 euros

Total égal au bénéfice de l'exercice :	226 994 euros

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 102 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 : Néant
Exercice clos le 31 décembre 2016 : 45 000 euros
Exercice clos le 31 décembre 2017 : 82 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

